

DÉLIBÉRATION N°2014.10.08/100

Approbation du Plan d'Actions du Plan Climat
Energie Territoriale (PCET) de la Communauté
d'Agglomération Cap Excellence

8^{ème} séance de l'année 2014

Vendredi 31 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 31 octobre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est rassemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Éric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 21 octobre 2014.

Présents : 28

Président

M. Éric JALTON

Vice-Présidents

M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE	5 ^{ème} Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Président

Conseillers Communautaires -Membres du Bureau

Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE
Mme Corinne	PETRO
Mme Liliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
M. Jean-Luc	CELIGNY
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Célia	MIMIETTE
M. Olivier	SERVA
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Nadège	THÉOPHILE

Excusés représentés : 3

Vice-Présidents :

Mme Éliane GUIOUGOU-FIRPION (6^{ème} Vice-Président)
Pouvoir à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Conseillers Communautaires, Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Pouvoir à M. Rosan RAUZDUEL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Jean-Charles SAGET
Pouvoir à Mme Suzelle SEVILLE-LAVENETTE

Excusés non représentés : 2

Vice-Présidents :

Mme Marie-Corine CLOTILDE-LACASCADE
(13^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY

Absents : 17

Vice-Présidents :

Mme Maguy CÉLIGNY (9^{ème} Vice-Président)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Justin DESSOUT-
M. Michel RINCON-M. Dominique THÉOPHILE

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE- M. Harry DURIMEL-
Mme Solange LEBLANC- M. Jocelyn LÉRÉMON-
M. Maurice LORQUIN- M. Daniel MARSIN-
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE- M. Alix NABAJOTH-
M. Patrick SELLIN- Mme Kitty WALPO

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur José GUIOLET*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU le Code de l'Environnement notamment son article L110-1 ;
- VU la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement notamment son article 255 ;
- VU le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- VU le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial ;
- VU la circulaire interministérielle du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en date du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de Cap Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire de Cap Excellence du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2011.11.05/185 du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2011 portant engagement de Cap Excellence dans la démarche d'agenda 21 ;
- VU les objectifs du Grenelle de l'Environnement et ceux du Grenelle de la Mer proposés pour l'Outre-Mer ;
- VU la délibération n°2011.11.05/186 du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2011 relative à la réalisation du Plan Climat-Energie Territorial de l'agglomération par la communauté d'agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU le procès-verbal de l'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

Considérant le rapport du Président ;

La communauté d'agglomération a choisi, par la délibération du 4 novembre 2011 d'initier l'élaboration de son Agenda 21, par la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Le plan d'actions 2015-2019 du PCET comprend 30 actions que l'on peut regrouper en 7 axes stratégiques selon les postes d'émissions de GES, les compétences de la CA et les enjeux du Territoire :

1. **Secteur tertiaire** : exemplarité des collectivités, accompagnement des entreprises.
2. **Transport de marchandises, alimentation, agriculture** : lutte contre le gaspillage alimentaire, développement de l'utilisation des produits locaux, gestion des déchets fermentescibles, accompagnement des acteurs de la logistique.
3. **Déplacement de personnes** : Plan de Déplacement Scolaire, Modalités alternatives, performance énergétique du projet TCSP.
4. **Secteur Résidentiel** : lutte contre la précarité énergétique, performance énergétique des logements notamment les logements collectifs. Recherche de financement et mobilisation de l'ingénierie financière. Elaboration du Programme Local de l'Habitat selon l'Approche Environnementale de l'Urbanisme.
5. **Développement des Energie Renouvelables (ENR)** : solaire en autoconsommation et le développement de la biomasse et méthanisation notamment en valorisation des déchets fermentescibles.
6. **Adaptation aux changements climatiques** : inscription dans les documents de programmation et d'urbanisme (SCOT, PLU, SDE etc.), vulnérabilité des réseaux, communication sensibilisation.
7. **Mobilisation des porteurs de grands projets** : Eco quartiers, rénovation Urbaine, quartier du futur CHU...

Ce plan d'actions patrimoine et compétences du PCET est suivi et mis en œuvre à travers la démarche Cit'ergie. Le dossier de reconnaissance de Cap Excellence sera examiné par la Commission Nationale Cit'ergie en novembre 2014.

Considérant l'avis favorable de la commission mixte « Politique locale d'aménagement » et « Environnement et cadre de vie » ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – D'approuver le plan d'action 2015 -2019 proposé dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial de Cap Excellence.

ARTICLE 2 – D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette délibération.

ARTICLE 3 – D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires institutionnels locaux et nationaux concernés.

ARTICLE 4 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Trésorier Principal Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Madame la Déléguée Régionale de l'ADEME, ainsi qu'à Madame le Trésorier principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 05 novembre 2014



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 20 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à Madame la Déléguée Régionale de l'ADEME, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 21 NOV. 2014

